

ANSES - Comité de suivi des AMM

Réunion du comité numéro 2021-01

Date : 18 mars 2021

Procès-verbal de réunion

La réunion s'est déroulée en téléconférence

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les membres n'ont pas de liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a mis en évidence aucun lien ou conflit d'intérêt pour les thèmes à l'ordre du jour.

Document validé au CSAMM du 27 mai 2021

Présidence : Michel GRIFFON

Participants / membres du comité : J.F. CHAUVEAU, F. DUROUEIX, N. ELISSA, A. LAMBERT, G. LE HENAFF, P. MARCHAND, D. VELUT, F. VILLENEUVE

Participants Anses : Représentants de la direction générale et de la DAMM.

Points d'actualité

Point présenté pour : information discussion préliminaire position

Rapporteur : Anses

Le comité est informé des travaux en cours engagés par l'Anses et de l'actualité concernant notamment les substances actives.

Point 1 – Glyphosate : calendrier et recours

Point présenté pour : information discussion préliminaire position

Rapporteur : Anses

Le comité est informé de la levée de la restriction d'utilisation en viticulture à 20 % de la surface de la parcelle, suite à l'avis du CSAMM du 17 décembre 2020.

Le comité est également informé de la sortie de nouvelles décisions de produits à base de glyphosate, dont celles introduisant des restrictions d'utilisation liées à l'évaluation comparative. Il s'agit de produits dont les évaluations, dans le cadre du renouvellement d'AMM, sont réalisées par d'autres Etats-membres que la France.

Enfin, les différents contentieux en cours, portant sur les produits à base de glyphosate, sont présentés succinctement au comité.

Point 2 - Détection de terbuthylazine dans les eaux de surface

Point présenté pour : information discussion préliminaire position

Rapporteur : Anses

Le sujet de la détection dans les eaux de surface de la substance active terbuthylazine et ses métabolites est présenté au comité.

Le comité est informé du contexte du signalement et du traitement de ce dernier par la phytopharmacovigilance (PPV).

Le premier signalement PPV date de février 2020. Il a été effectué par la DRAAF/SRAL de Bretagne, qui a notifié la quantification de terbuthylazine dans les cours d'eau en 2018. Le second signalement a été réalisé un mois après par l'association AQUiBrie, la terbuthylazine ayant été quantifiée dans la Brie (affluent de la Seine) en Seine et Marne, toujours en 2018.

La PPV a par conséquent effectué une première analyse de ces données. En juin 2020, après sollicitation de la DGAL et d'Arvalis, une deuxième analyse a été initiée portant sur les niveaux de détection par hydroécocorégion. La PPV est aujourd'hui en attente de données complémentaires de surveillance pour 2019.

Le comité est informé des valeurs de référence environnementales et sanitaires de la terbuthylazine. Elles permettent de déterminer l'acceptabilité des risques aigu ou chronique.

S'agissant de la détection dans les eaux de surface en France métropolitaine, le pourcentage de quantification est de 9,17 %. 49 dépassements du rapport NQE (norme de qualité environnementale) / VGE (valeur guide environnementale) ont été enregistrés en 2018, soit 0,76% des analyses. Il n'y a pas de dépassement de PNEC (plus forte concentration de la substance sans risque pour l'environnement) ni de MAC (concentration maximale acceptable).

Les détections dans les eaux de surface par hydroécocorégion ont été présentées au comité. La fréquence de quantification est de 21% en Bretagne et de 23% en Alsace.

S'agissant de la contamination des eaux souterraines, le pourcentage de quantification se situe entre 1 et 2 % du total des analyses. La terbuthylazine n'a pas été encore retrouvée dans les réservoirs d'eaux souterraines, mais il convient de noter que le temps de transfert est important.

S'agissant des eaux destinées à la consommation humaine, en France métropolitaine, la fréquence de quantification est de 1,21% en 2018. La DGS n'a pas relevé de non-conformité concernant la terbuthylazine. La substance mère ne pose pas de problème à ce stade.

Des informations contextuelles ont été présentées au comité, suite aux sollicitations de la DGAL et d'Arvalis par la PPV. Il s'agit du contexte et des usages en Bretagne, de la météorologie et pédologie dans la même région.

Le comité sera sollicité lors des prochains comités sur cette thématique.